

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Socle commun aux sites web du Groupe BEP

Sites web concernés :

La présente déclaration de confidentialité s'applique aux sites suivants :

1. BEP (Corporate) : www.bep.be
2. BEP Développement économique : www.bep-entreprises.be
3. BEP Environnement : www.bep-environnement.be
4. BEP Développement Territorial : www.bep-developpement-territorial.be
5. BEP Invest in Namur : www.invest-in-namur.be
6. IDEFIN: <https://www.idefin.be/>
7. TRAKK: <https://www.trakk.be/>
8. CiLo : <https://cilo.bep.be/>
9. Open Data by BEP: <https://data.bep.be>

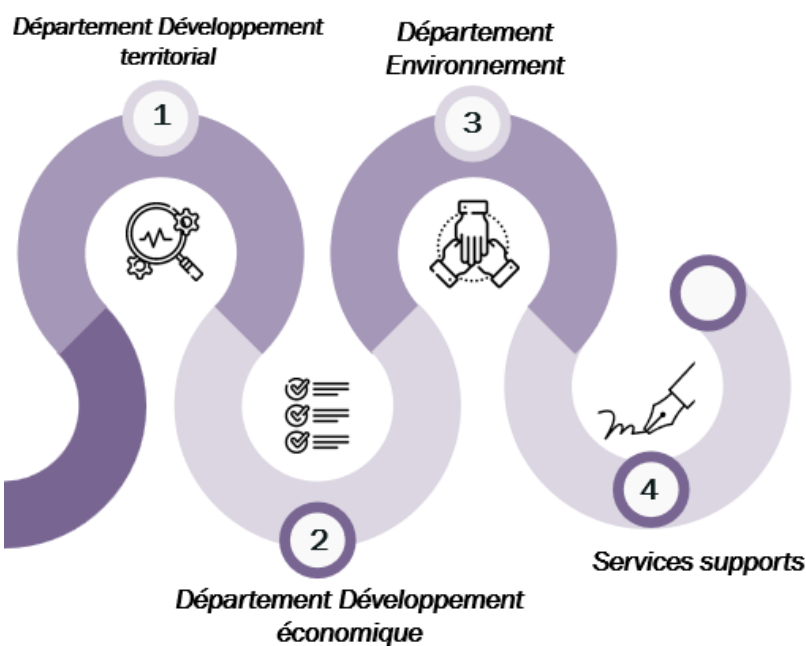
Lorsque des traitements spécifiques sont mis en œuvre par certaines entités ou certains services, des déclarations de confidentialité particulières peuvent compléter la présente déclaration.

1. QUI SOMMES-NOUS ?

Le Groupe BEP comprend :

- Le **BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR** (BE 0219.802.592), qui est chargée du développement économique, social et environnemental de la Province de Namur, en coordination avec les autorités wallonnes ;
- Le **BEP ENVIRONNEMENT** (BE 0201.400.209), qui assure la collecte et le traitement des déchets et gère 34 recyparcs répartis dans la Province de Namur et à Héron ;
- Le **BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE** (BE 0201.400.011), qui intervient dans la création et la gestion d'infrastructures d'accueil pour entreprises et dans le développement d'initiatives favorisant le développement économique et social du territoire namurois ;
- Le **BEP CRÉMATORIUM** (BE 0891.020.521), qui coordonne notamment la gestion du Crématorium et Parc mémorial du Cœur de Wallonie à Ciney dans le cadre d'un partenariat public-privé ; et
- **IDEFIN** (BE 0257.744.044), intercommunale de financement chargée de gérer les participations financières des communes dans les réseaux de distribution d'énergie.

En parallèle, le BEP-Namur, en tant que structure faîtière, est organisée en différents départements, lesquels sont repris ci-dessous :



(1) Le **Département Développement territorial** a pour objectif d'aider les communes dans leurs projets de développement local et supra-local. À ce titre, le BEP met à disposition des acteurs communaux un savoir-faire technique, administratif et juridique pour les projets urbanistiques publics ou publics-privés, les dossiers de financement, la réhabilitation de sites, la rénovation et la revitalisation urbaines, l'aménagement du territoire, le développement rural, les projets touristiques publics, les dynamiques supracommunales, les stratégies numériques, l'efficacité énergétique ou encore certaines centrales d'achat pour les communes.

(2) Le **Département Développement économique** vise à soutenir l'innovation et la créativité en Province de Namur, à accompagner les entreprises, à faciliter leur implantation sur le territoire namurois, à

accueillir les investisseurs étrangers, à encourager les processus créatifs et innovants, ainsi qu'à créer et animer les clubs d'entreprises installées dans les parcs d'activité.

(3) Le **Département environnement** s'occupe de la gestion des déchets ménagers et des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi, au tri des déchets et à la propreté publique. BEP Environnement assure, par délégation des communes namuroises, la collecte et le traitement des déchets des citoyens namurois, notamment via les collectes porte-à-porte, les recyparcs, les bulles à verre, les centres de tri et de traitement, ainsi que diverses actions de prévention et de valorisation.

(4) Les **Services supports** regroupent les services transversaux qui assurent le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe BEP. Ils apportent un appui administratif, technique, financier, juridique et organisationnel indispensable à la réalisation des missions des différents départements opérationnels. Ils comprennent notamment les services suivants :

- Ressources Humaines
- Comptabilité et Finances ;
- Informatique et Télécommunications ;
- Secrétariat Général des Intercommunales ;
- Communication.

Lorsque la présente déclaration de confidentialité renvoie sans autre précision au BEP ou au Groupe BEP, elle vise la structure d'animation, de gestion et de coordination, ainsi que les intercommunales thématiques qui composent le Groupe BEP, dans la limite des sites web et traitements couverts par la présente déclaration sociale.

2. OBJET DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

Le BEP est attaché au respect de la vie privée et accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel qu'il est amené à traiter dans le cadre de l'exécution de ses activités et de ses missions d'intérêts publics. L'objectif de la présente déclaration de confidentialité est d'expliquer, de manière générale, comment le BEP traite les données à caractère personnel dans le cadre de ses activités et de ses missions d'intérêt public, ainsi que les droits dont disposent les personnes concernées.

Le BEP s'engage à traiter vos données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente conformément aux dispositions légales applicables en la matière, dont le Règlement (UE) 2016/679 du

Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « règlement européen sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cette déclaration constitue un socle commun d'informations valable pour l'ensemble des sites web gérés par le Groupe BEP.

Le Groupe BEP remplit en effet un grand nombre de missions différentes, ce qui implique, dans certains cas, l'existence de déclarations de confidentialité spécifiques pour certaines entités ou certains traitements. Ces déclarations particulières complètent, le cas échéant, la présente information générale.



3. QUI EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES ?

Le BEP-Namur est responsable de tous les traitements qui le concerne en tant que structure d'animation, de gestion et de coordination des quatre intercommunales thématiques précitées.

Pour les traitements réalisés dans le cadre des activités propres des intercommunales thématiques, le BEP-Namur et l'intercommunale concernée déterminent conjointement les finalités et les moyens essentiels du traitement. Ils agissent dès lors comme responsables conjoints du traitement, dans les limites de leurs rôles respectifs et des missions qui leur sont confiées

Pour plus de facilité, les personnes concernées peuvent contacter l'un ou l'autre responsable du traitement par courrier électronique à une adresse mail unique : data.protection@bep.be, ou par courrier postal à l'adresse suivante :

BEP – Service juridique
Avenue Sergent Vriethoff, 2 à 5000 Namur

4. LES CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

Dans le cadre de ses diverses missions, le BEP-Namur est susceptible de traiter différentes catégories de données à caractère personnel selon la nature du service concerné, la relation avec la personne concernée et les obligations applicables :

- *Des données d'identification* (nom, prénom, fonction, rôle, matricule ou numéro administratif d'identification tel une plaque de voiture, etc.) ;
- *Des données de contact* (adresse postale, adresse e-mail, etc.) y compris les données de contact privé lorsque cela est nécessaire ;
- *Des données relatives à votre situation personnelle ou professionnelle*. Par exemple : âge, statut marital, éducation, occupation, emploi (actuel et passé), ressources financières, charges, actifs possédés, etc. ;
- *Des données financières et comptables* y compris toutes les informations utiles à la facturation, aux paiements, virements et transferts de valeurs à destination des clients, fournisseurs et partie prenantes, le suivi des paiements et du recouvrement (y compris judiciaire), le contrôle financier et de la solvabilité ;

- *Des données de connexion*, au sens large, des utilisateurs des sites et applications, y compris leur géolocalisation lorsque c'est nécessaire ;
- *Des données relatives au contrôle de la qualité, à la satisfaction des clients et au suivi des plaintes et mesures correctrices éventuelles*. Par exemple : contexte de l'intervention, personnes impliquées et leur rôle, mesures souhaitées, fréquence des faits, suivi des mesures correctrices ;
- *Des données usuelles des visiteurs et personnes* qui circulent de façon occasionnelle à l'intérieur d'une zone dont les Intercommunales sont propriétaires ou dont elles assurent la gestion, la supervision ou la sécurité.

En outre, en raison de ses activités propres, le BEP-Namur est susceptible de traiter des données suivantes :

- Les données nécessaires à l'accompagnement qu'elle effectue, ce qui comprend notamment, lorsque c'est nécessaire : les moyens financiers, dettes, solvabilité, emprunts, hypothèques et crédits, aides financières, assurances, pension, transactions financières, compensation, activités professionnelles, conventions et accords, permis, mariage ou forme actuelle de cohabitation, curriculum académique, historique financier des études, qualifications professionnelles, expérience professionnelle, affiliation/participation à des organisations professionnelles, profession et emploi, etc.
- Les données nécessaires à l'accompagnement de groupes cibles. Par exemple, vis-à-vis des jeunes et étudiants : parcours académique, diplômes, activités extra-scolaires, rôle joué dans l'enseignement, bourses, profil socio-académique, etc.

Dans la majorité des cas, ces données sont directement collectées auprès de la personne concernée. Certaines données peuvent toutefois parfois provenir d'autres sources notamment des communes, des partenaires institutionnels, d'autres organismes publics, prestataires, banques ou organismes de paiement, etc. Dans ce cas, le Groupe BEP veille à respecter les obligations d'information prévues par le RGPD.

5. SUR QUELLES BASES LÉGALES REPOSENT NOS TRAITEMENTS ?

Compte tenu de la diversité des traitements opérés par le BEP-Namur, plusieurs bases de licéité peuvent être mobilisées.

Les traitements reposent sur :



Le consentement de la personne concernée (par exemple, dans le cas du marketing direct), ou



La nécessité liée à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le BEP-Namur (par exemple, les traitements effectués dans le cadre d'une mission d'accompagnement avec une commune), ou



La nécessité liée au respect d'une obligation légale à laquelle est soumis le BEP-Namur (par exemple, lorsqu'une mission découle de la loi ou d'une réglementation spécifique), ou



L'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (par exemple, la gestion de projets).

Pour les traitements qui ne reposent sur aucun des fondements précédents, le BEP-Namur peut être amené à invoquer l'intérêt légitime, à la condition que ne prévalent pas les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée et qu'il ne s'agisse pas d'un traitement effectué dans l'exécution des missions du BEP-Namur.

6. COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le BEP a désigné la société Octogone Consulting comme délégué à la protection des données (DPO) externe. Le DPO a notamment une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD.

La personne concernée peut le contacter par courrier électronique à l'adresse dpo@bep.be ou par courrier postal à l'adresse suivante :

BEP – Délégué à la Protection des Données
Avenue Sergent Vriethoff, 2 à 5000 Namur

7. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Le BEP a instauré des règles internes de protection des données à caractère personnel adaptées pour veiller à l'utilisation des données conformément aux finalités poursuivies et pour assurer leur exactitude et leur mise à jour.

En vertu du RGPD, le BEP traite les données à caractère personnel de manière transparente. Cette transparence se traduit par l'information qui est fournie notamment par la présente déclaration de confidentialité.

La personne concernée dispose de droits lui permettant de contrôler ses données à caractère personnel :

Droit d'accès	Il s'agit du droit d'obtenir, sur demande, de l'information sur les données à caractère personnel que le BEP détient sur la personne concernée.
Droit de rectification	Il s'agit du droit de demander la rectification, dans les meilleurs délais, des données à caractère personnel qui seraient inexactes, ainsi que le droit de demander qu'elles soient complétées.
Droit à l'effacement	Dans certaines hypothèses, il s'agit du droit de la personne concernée de demander l'effacement de ses données à caractère personnel. C'est notamment le cas si : • Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées par le responsable du traitement ; • Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite.
Droit à la limitation du traitement	Dans certaines hypothèses, il s'agit du droit de la personne concernée d'obtenir du BEP, responsable du traitement, la limitation du traitement de ses données à caractère personnel, conformément à la législation applicable en matière de protection des données. À titre d'exemple, lorsque l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, le traitement des données pourrait être limité pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier leur exactitude.

Droit à la portabilité des données	Pour autant que de besoin, il s'agit du droit de la personne concernée de recevoir ses données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, dans les conditions prévues par la législation applicable en matière de protection des données.
Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé	Il s'agit du droit de la personne concernée de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.
Droit d'opposition	Il s'agit du droit de la personne concernée de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement de ses données à caractère personnel si le traitement est fondé sur l'article 6, § 1, e) (mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité public) du RGPD. Dans ce cas, un examen de proportionnalité sera effectué entre les missions d'intérêt public du BEP et les intérêts de la personne concernée.

Par ailleurs, pour autant que le traitement soit fondé sur le consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans que cela ne porte toutefois atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Pour exercer ses droits ou si elle estime que le BEP manque à l'une de ses obligations légales, la personne concernée est invitée à contacter le BEP en envoyant un courrier électronique à l'adresse data.protection@bep.be ou par courrier postal à l'adresse suivante :

BEP – Service juridique
Avenue Sergent Vriethoff, 2 à 5000 Namur

Le BEP mettra tout en œuvre pour assurer un suivi dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, dans le délai d'un mois prévu par la réglementation relative à la protection des données, sauf exception dûment justifiée.

Pour garantir le respect de la vie privée de la personne concernée et assurer sa sécurité, le BEP prendra – le cas échéant – les mesures nécessaires pour vérifier l'identité de la personne concernée avant de permettre la consultation des données, et éventuellement leur correction.

8. MESURES DE SÉCURITÉ

Le BEP met en œuvre des procédures de sécurité adaptées sur le plan technique et organisationnel, qu'il réévalue et actualise régulièrement, afin d'éviter la destruction, la perte, la falsification, la modification, l'accès non autorisé, la communication accidentelle à des tiers, ainsi que d'en assurer la sécurité et de garantir l'utilisation correcte des informations recueillies en vue de réaliser le traitement concerné.

À cet effet, l'accès à vos données à caractère personnel est limité aux seules personnes qui ont besoin de les connaître et qui observent de stricts standards de confidentialité dans le traitement de celles-ci.

Pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel collectées, le BEP a mis en place de hauts standards de sécurité et veille à ne travailler qu'avec des sous-traitants qui y sont également soumis.

9. AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES DONNÉES

Dans le cas où la réponse du BEP ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de l'État dans lequel vous résidez, vous travaillez ou du lieu où la violation prétendue s'est produite.

Pour ce qui concerne la Belgique, l'Autorité de contrôle est l'Autorité de Protection des Données (APD).

Autorité de Protection des Données

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 274 48 00

Fax : +32 (0)2 274 48 35

E-mail : contact@apd-gba.be

Vous pouvez introduire votre dossier :

- **Par voie électronique** : Directement via le portail citoyen sécurisé sur le site internet de l'APD (<https://autoriteprotectiondonnees.be>). L'accès s'effectue de manière sécurisée (via l'application itsme ou votre carte d'identité) et vous permet de suivre l'évolution de votre dossier en temps réel.
- **Par courrier postal** : Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser le portail en ligne, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse suivante : Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles, en remplissant le formulaire adéquat disponible sur le site internet de l'APD.

10. TRANSFERT DES DONNÉES HORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

En principe, les données à caractère personnel sont traitées au sein de l'Espace économique européen. Si un transfert vers un pays situé en dehors de l'Espace économique européen devait néanmoins intervenir, le Groupe BEP veillerait à ce qu'il soit encadré par des garanties appropriées conformément à la réglementation applicable.

11. RENVOI AUX DÉCLARATIONS SPÉCIFIQUES

Lorsque certains traitements nécessitent des informations complémentaires, des déclarations de confidentialité spécifiques peuvent être publiées pour certaines entités, certains services ou certains sites du Groupe BEP, notamment pour BEP Environnement, IDEFIN, CILO, ou tout autre projet particulier.

Ces déclarations spécifiques complètent la présente déclaration sociale. En cas de contradiction entre une déclaration spécifique et la présente déclaration générale pour un traitement déterminé, la déclaration spécifique prévaut pour ce traitement.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISIONS DE LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La présente déclaration de confidentialité est susceptible d'être mise à jour sur la base des besoins du BEP ou dans le cas de figure où la loi l'exigerait. Les personnes concernées sont par conséquent invitées à prendre régulièrement connaissance des mises à jour.

La présente déclaration de confidentialité entre en vigueur le 21 septembre 2026.

* *

*

Dernières mises à jour le : 24 août 2026.